

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

DIRECTION DES FORETS

SERVICE DE LA GESTION FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention de Transformation conclue entre le Gouvernement congolais et le groupe CITB-QUATOR TRANSLEK, pour la mise en valeur des Unités Forestières d'Exploitation 2-d (Nanga) et 5-a (Bloc Banda nord) situées, respectivement, dans les Unités Forestières d'Aménagement Sud 2 (Kayes) et Sud 5 (Kibangou).

Article premier : L'organigramme général de la Société, joint en annexe se résume de la manière suivante :

- Un président Directeur Général ;
- Une Direction Générale, comprenant :
 - Un Secrétariat de Direction ;
 - Une Direction Technique, ayant sous sa tutelle :

La Direction Technique comprend :

- un service de transformation du bois ;
- un service exploitation forestière ;
- un service mécanique et entretien ;
- un service administratif et du personnel ;
- un service commercial.

N.B : La direction générale, la direction technique et les services sont communs aux deux superficies forestières concédées au Groupe.

Article 2 : Le Groupe s'engage à recruter des cadres du corps des agents des Eaux et Forêts, suivant le calendrier ci-dessous :

17

Année 2005 : un (1) poste d'encadrement
Année 2006 : un (1) poste d'encadrement

Article 3 : Le Groupe s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

Les cadres expatriés ont pour mission de préparer le personnel congolais à sa promotion hiérarchique par une formation, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, le Groupe doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4 : le Groupe s'engage à construire, pour ses travailleurs, une base-vie, comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;

Le Groupe s'engage également à construire une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, équipée et meublée, selon un plan à définir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique

Il s'engage également à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 5 : Le montant d'investissements se chiffre à F CFA 4.277.530.912, dont F CFA 2.636.700.000 d'investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et FCFA 1.638.194.212 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Désignation		Années		
		2004	2005	2006
Production grumières (volume fûts)	UFE 2-d Nanga	13.000	13.000	13.000
	UFE 5-a Banda	28.000	28.000	28.000
	Total	41.000	41.000	41.000
Production (volume commercialisable)		26.650	26.650	26.650
Grumes export		-	-	-
Grumes entrées scierie		26.650	26.650	26.650
Total sciages		10.660	10.660	10.660
Sciages verts		5.330	5.330	5.330
Sciages séchés		5.064	5.064	5.064

NB : S'agissant de la production des grumes, le volume commercialisable est estimé à 65% du volume fûts.

Avant l'installation des unités de transformation prévues, la société est tenue de livrer en priorité les bois en grumes aux industries locales, conformément à l'article 49 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Après l'adoption du plan d'aménagement révisé des différentes superficies forestières concédées au Groupe, des nouvelles prévisions de production seront établies ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Article 7 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 8 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 9 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10 : La création des infrastructures routières dans les Unités Forestières d'Exploitation ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de feux de brousse et des dégâts sur les écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage etc...

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 11 : Les activités agropastorales seront entreprises autour des bases-vies des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant des plans approuvés par les Directions Départementales de l'Economie Forestière du Kouilou et du Niari, qui veilleront au suivi et au contrôle de leur mise en œuvre.

Article 12 : Conformément aux dispositions de l'article 18 de cette convention, le Groupe s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit de l'administration forestière :

A.- Contribution au développement socio-économique des départements du Kouilou et du Niari

A-1.- Département du Niari

En permanence

- livraison, chaque année, de Deux mille (2.000) litres de gasoil au Conseil Départemental du Niari ;
- livraison, chaque année, des produits pharmaceutiques, à hauteur de FCFA Un million (F CFA 1.000.000), aux dispensaires de Mbiribi et de Moufouma ;
- Entretien des tronçons routiers :
 - Kayes-Banda, Ngondzo-Mbota ;
 - Banda centre-Mbiribi
 - Ndandi-Mbinzialoulou

A la signature

- Contribution à la réhabilitation des bureaux de la Préfecture du Niari à hauteur de F CFA Un million (F CFA 1.000.000) ;

Année 2004

2^e trimestre

- Remise en état de l'antenne parabolique de la Sous-Préfecture de Banda ;

U

CIT B QUATRE

4^e trimestre

- Aménagement des puits d'eau existants dans les villages Mbiribi, Nguanga et Vounda ;

Année 2005

3^e trimestre

- Aménagement des puits d'eau existants dans les villages Ndilou-mamba, Mamba-Nayilou et P.M.D ;

Année 2006

1^{er} trimestre

- Construction de l'école primaire de Mbiribi.

A-2.- Département du Kouilou

- Entretien des tronçons routiers :

- Tchizalamou-Mboukou-Massi
- Tchisséka-Mbouyou
- Tchizalamou-Nkola

- Fourniture des produits pharmaceutiques à la Sous-Préfecture de Madingo-Kayes à hauteur de F CFA Un (1) million.

Année 2004

Mois de décembre

- remise aux populations de Mboukou-Massi, le bâtiment abritant le dispensaire en bois avec socle en ciment.

Année 2005

2^e trimestre

- livraison de vingt et cinq (25) tables-bancs à l'école primaire de Tchizalamou

4^e trimestre

- livraison de vingt et cinq (25) tables-bancs à l'école primaire de Mboukou-Massi

Année 2006

2^e trimestre

- livraison de vingt et cinq tables-bancs à l'école primaire de Tchissika-wolo

4^e trimestre

- livraison de vingt et cinq (25) tables- bancs à l'école primaire de Mboundou

B.-Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- livraison chaque année de 2.000 litres de gasoil, aux Directions Départementales de l'Economie Forestière du Kouilou et du Niari, soit 1.000 litres par Direction.

A la signature

- livraison d'un ordinateur complet avec imprimante et onduleur, à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

Année 2004

3^e trimestre

- livraison d'un groupe électrogène de 4,5 KVA à la Direction Générale de l'Economie Forestière

Année 2005

1^{er} trimestre

- livraison d'une (01) moto tout terrain type Yamaha 115 à la Direction Générale de l'Economie Forestière

3^e trimestre

- livraison d'une (01) radio phonie à la Direction Générale de l'Economie Forestière



Année 2006

3^e trimestre

- livraison d'une (01) moto tout terrain type Yamaha 115 à la Direction Générale de l'Economie Forestière

Dans le cadre des Contrats de Transformation Industrielle des bois n°12/MEF/SGEF/DSAF-SAF du 12 novembre 1990 et n° 04/MAEEFP/DGEF/DSAF-SLRF du 04 avril 1996, conclus entre le Gouvernement congolais et les Sociétés QUATOR et CITB, et abrogés par la présente convention, les Sociétés ont déjà livré du matériel et réalisé des travaux dont les détails sont présentés en annexe 1.

Article 13 : Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par le Groupe, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 23 Avril 2004


Pour le Groupe,

Le Président Directeur Général,


Philippe LEKOBA

Pour le Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,


Henri DJOMBO

Annexe 1 :

Matériel livré et travaux réalisés au profit de l'Administration Forestière et des populations locales aux Contrats de Transformation Industrielle de bois n°12/MEF/SGEF/DSAF-SF du 22 novembre 1990 et n°4/MAEEFP/DGEF/DSAF-SLRF du 4 avril 1996.

- Aménagement et équipement de la salle de conférence du Ministère de l'Economie Forestière ;
- Réhabilitation de la case de passage de la Direction Départementale de l'Economie Forestière du Niari ;
- Livraison de deux (02) scies STHILL pour tables bancs et plantations au district de BANDA.

uy



Annexe 2 : Détails des Investissements

I - Investissements déjà réalisés

a) Exploitation Forestière

• Chantier Banda

Désignation	Quantité	Valeur (F CFA)
Tracteur D7	3	130.000.000
Camion Benne	1	15.000.000
Scies Sthill	6	2.400.000
Véhicule Pick up	1	14.000.000
Construction campement	1	15.000.000
Groupe électrogène	1	3.000.000
Skidder	1	35.000.000
Scie CD 10	1	20.000.000
Grumier RVS	1	32.500.000
TOTAL		267.900.000

• Chantier Nanga

Tracteur D7G	02	170.000.000
Skidder 528	01	57.000.000
Chargeur 966	01	92.000.000
Pick up BJ 75	02	24.000.000
Tronçonneuses	06	6.000.000
TOTAL		349.000.000
TOTAL a		616.000.000

b) Transformation

Désignation	Quantité	Valeur (F CFA)
• Scierie		500.000.000
- scie de tête Ø volant 160 (Guillet)	1	
- scie de reprise Ø 130 (Guillet)	1	
- déligneuse socolest ébouteuse monolane	1	
- affûteuse volinière volinière	1	
- machine à écraser et rectifier	1	
- banc de planage	1	
- poste de soudure	1	
- matériel de dépannage	1	
- élévateur Komatsu		
- Equipement de scierie et séchoirs		
- Hangars des ateliers et Hall d'exposition		

• Menuiserie

Machine de menuiserie	02	168.495.275
Machine de rabotage	1	
Troupe	1	
Machine de séchage	1	
Deigneuse	1	
Bâtiment (atelier)	1	
Mercedes 2624	1	30.000.000
Camion plateau KOMATSU	1	10.000.000
Equipement de menuiserie	1	301.198.937
TOTAL b		1.009.684.212

c) Divers

Désignation	Quantité	Valeur (F CFA)
Divers		12.500.000
- Mobilier		
- Matériel informatique		
TOTAL c		12.500.000
TOTAL (a+b+c)		1.638.194.213

u

[Signature]

II- Investissements Prévisionnels

Année	2003		2004		2005		2006	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Tracteur à chenilles	4	540.000			1	126.000		
Tracteur à pneus	1	80.000	1	80.000				
Niveleuse	1	94.000			1	84.000		
Camions grumiers	3	225.000	1	75.000	1	75.000		
Camions bennes	2	44.000	1	22.000			1	22.000
Chargeur	1	175.000			1	175.000		
Camion citerne	1	32.000			1	32.000		
Véhicules 4x4	3	51.000	2	34.000	2	34.000		
Porte char	1	25.000						
Postes émetteurs	2	3.000						
Pulvérisateur	1	250	1	250				
S. still	6	3.000	2	1.000	2	1.000		
Cuve de 50.000l	1	5.000	1	5.000			1	5.000
Double décamètres	6	96						
Couronnes	5	1.000	2	400				
Marteaux forestiers	5	1.000	2	400				
Caisses à outils	6	240						
Jecarres	12	600	4	200				
Clisimètre	1	150						
Matériel de prospection		1.114						
Construction campement		30.000		30.000		30.000		
TOTAL (a)		1.274.450		248.250		557.000		27.000
b) Scierie								
Scie à ruban horizontal			1	30.000				
Scie à ruban vertical 1600 mm			1	120.000				
Scie à ruban vertical 1400mm			1	105.000				
Déligneuse multilame 600mm			1	25.000				
Tronçonneuses électeurs			3	30.000				
Scies circulaires			2	10.000				
Elévateur Manitou			1	30.000				
Matériels d'affûtages				20.000				
Mécanisations				10.000				
Bâtiments				100.000				
Montage scierie				40.000				
Pièces détachées				10.000				
TOTAL (b)				530.000				
TOTAL (a + b)		1.274.450		778.250		557.000		27.000

M

↓

Annexe 3 : Détails des emplois

Désignation	Emplois existants	2004	2005	2006
1- Direction Générale				
Directeur Général	1	-	-	-
Chef de personnel	1	-	-	-
Chef comptable	1	-	-	-
Agents du service solde	1	1	-	-
Agents du service commercial	-	2	-	-
Directeur technique	-	2	-	-
Secrétaire dactylo	-	1	-	-
Infirmier	1	1	-	-
Chauffeurs	1	1	-	-
Planton	-	2	-	-
Manœuvres	-	1	-	-
Chef de service commercial	-	2	-	-
Opérateur de phonie	1	1	-	-
Informaticien	-	1	-	-
TOTAL1	7	14	-	-
2- Exploitation Forestière				
Chef d'exploitation	1	-	-	-
Chef de chantier	1	1	-	-
Chef des travaux routes	-	1	1	-
Chef des travaux production	-	3	-	-
Chef d'atelier	2	3	-	-
Cubeurs	2	-	-	-
Marqueurs	1	-	-	-
Piqueteurs	1	-	-	-
Topofileur	1	-	-	-
Layonneurs	8	-	-	-
Cartographe	1	-	-	-
Compteurs	6	-	3	-
Prospecteurs	7	-	2	-
Boussoliers	2	1	2	-
Conducteurs de tracteurs D7	4	1	2	-
Aide conducteurs de tracteurs	8	2	-	-
Conducteur Skidder 528	2	-	1	-
Aides Conducteur	2	-	1	-
Conducteur 966	1	2	2	-
Aide conducteur	1	-	1	-
Conducteur niveleuse	1	1	-	-
Chauffeurs pick up	3	2	1	-
Abatteurs	8	1	-	-
Aide abatteurs	8	1	1	-
Charpentiers	4	1	1	-
Chauffeur de benne	1	1	-	-
Chauffeur grumiers	3	1	1	-
Aide chauffeurs grumiers	3	1	-	-

Poseurs de essies	1	1		
Manceuvre pulvérisateur	1	2		
Mécaniciens + Aides	2	2		
Soudeur-Brasseur-Tôlier	-	2		
Electricien auto	-	-	1	
Magasinier	-	-		
Sentinelle	2			
Compteur pisteur	-			
Chauffeur camion citerne	1			
TOTAL 2	89	30	20	1
3- Unités de Transformation				
• Parc à grumes				
Responsable			1	-
Receptionneur-classeur	1	-	1	-
Conducteur portique	-	1	1	-
Tronçonneur	-	1		-
Aide tronçonneur	-	2		-
Ecorceur-griffe	-	2		1
Conducteur chargeur	-	2	1	-
		1	1	
• Scierie				
Chef de service				-
Adjoint Chef scierie				-
Scieurs	1	-		-
Aide scieurs	-	1		-
Palonnier griffeur	1	3		-
Eboueur	1	3		1
Marqueur	-	1	1	1
Cubeur	-	2	1	-
Mancœuvre	-	2	1	-
Classeur	-	2	1	-
Chef affûteur	-	1	2	-
Affûteur	-	2	1	-
Soudeur	1	1	1	-
Cercleur	1	-		-
Conducteur MANITOU	1	-	1	-
Déligneur	1	1		-
• Menuiserie				
Chef menuisier				
Menuisier	1			
Aide menuisier	2			
raboteur	2			
Chauffeur mercedès	1			
Chauffeur camion plateau	1			
	1			
TOTAL 3	17	22	13	3
TOTAL GENERAL	113	72	33	4

Annexe 4 : Organigramme Général du Groupe CITB - QUATOR

